

**SQLI**

Exercice clos le 31 décembre 2015

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

**EXCO PARIS ACE**  
5, avenue Franklin Roosevelt  
75008 Paris  
S.A. au capital de € 2.250.400

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG et Autres**  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **SQLI**

Exercice clos le 31 décembre 2015

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SQLI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### *Ecarts d'acquisition*

Les notes II.12 et IV.1 de l'annexe exposent les règles et les méthodes comptables relatives à la dépréciation des écarts d'acquisition. Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés utilisés, ainsi qu'à revoir les calculs effectués par votre société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations et le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe.

### *Chiffre d'affaires*

La note II.15 « Principe de reconnaissance du chiffre d'affaires » de l'annexe expose les méthodes de comptabilisation du chiffre d'affaires et des provisions pour pertes à terminaison. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous avons vérifié leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 22 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

EXCO PARIS ACE



Alain Auvray

ERNST & YOUNG et Autres



Franck Sebag



**SQLI**

**SA AU CAPITAL DE 2 948 732,80 €**

**268 AVENUE DU PRESIDENT WILSON 93210 LA PLAINE SAINT-DENIS**

**RCS BOBIGNY B 353 861 909**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**31 décembre 2015**

## SOMMAIRE

<b>A.</b>	<b>ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE .....</b>	<b>4</b>
<b>B.</b>	<b>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE .....</b>	<b>5</b>
<b>C.</b>	<b>VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES .....</b>	<b>6</b>
<b>D.</b>	<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES .....</b>	<b>7</b>
<b>E.</b>	<b>ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES .....</b>	<b>8</b>
<b>I.</b>	<b>ACTIVITE .....</b>	<b>8</b>
<b>II.</b>	<b>REGLES ET METHODES COMPTABLES .....</b>	<b>9</b>
	1) Cadre général .....	9
	2) Evolution du référentiel comptable en 2015 .....	9
	3) Estimations et jugements .....	10
	4) Principe de consolidation .....	10
	5) Consolidation des filiales .....	10
	6) Méthodes de conversion des éléments en devises .....	10
	7) Secteurs opérationnels .....	11
	8) Immobilisations incorporelles .....	11
	9) Immobilisations corporelles .....	11
	10) Contrats de crédit bail .....	11
	11) Contrats de location .....	11
	12) Dépréciation des immobilisations .....	12
	13) Immobilisations financières .....	12
	14) Evaluation des créances et des dettes .....	12
	15) Principe de reconnaissance du chiffre d'affaires .....	12
	16) Instruments financiers .....	12
	17) Instruments dérivés .....	13
	18) Provisions .....	13
	19) Facteurs de risque .....	14
	20) Plans d'épargne entreprise .....	14
	21) Autres produits et charges non récurrents .....	14
	22) Impôts sur les bénéfices .....	15
	23) Actions auto détenues .....	15
	24) Résultats par action .....	15
<b>III.</b>	<b>PERIMETRE DE CONSOLIDATION .....</b>	<b>16</b>
<b>IV.</b>	<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN OU LE COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>17</b>
	1) Ecart d'acquisition .....	17
	2) Immobilisations incorporelles .....	18
	3) Immobilisations corporelles .....	18
	4) Immobilisations financières .....	18
	5) Créances clients et comptes rattachés .....	19
	6) Autres créances .....	19
	7) Actifs d'impôts .....	20
	8) Trésorerie et équivalents trésorerie .....	20
	9) Capital .....	20
	10) Instruments dilutifs .....	21
	11) Actions SQLI auto-détenues .....	22
	12) Endettement financier .....	23
	13) Dettes sur locations capitalisées .....	24
	14) Analyse de la dette financière brute par échéance .....	24
	15) Instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux d'intérêt .....	25
	16) Provisions .....	25
	17) Avantages postérieurs à l'emploi .....	26
	18) Impôts différés .....	27
	19) Autres passifs non courants .....	27
	20) Dettes fournisseurs et comptes rattachés .....	27
	21) Autres dettes .....	27
	22) Actif, Passif d'impôt exigible .....	28

23)	Taux des devises et exposition au risque de change.....	28
24)	Autres produits.....	28
25)	Charges de personnel et effectif.....	29
26)	Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction.....	29
27)	Autres transactions avec les parties liées.....	29
28)	Charges externes.....	29
29)	Autres produits et charges opérationnels non courants.....	29
30)	Coût de l'endettement financier net.....	30
31)	Charge d'impôt.....	30
32)	Résultat par action.....	30
<b>V.</b>	<b>INFORMATION SECTORIELLE.....</b>	<b>31</b>
<b>VI.</b>	<b>ENGAGEMENTS HORS-BILAN.....</b>	<b>31</b>
1)	Engagements restants dus au titre d'obligations contractuelles.....	31
2)	Engagements reçus.....	31
3)	Dettes garanties par des sûretés réelles.....	32
4)	Lignes de crédit confirmées et non utilisées.....	32
5)	Litiges en cours.....	32
<b>VII.</b>	<b>EVENEMENTS INTERVENUS POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE.....</b>	<b>32</b>
<b>VIII.</b>	<b>HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....</b>	<b>33</b>

## A. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2015	31.12.2014
Ecarts d'acquisition	1)	51 125	52 742
Immobilisations incorporelles	2)	673	42
Immobilisations corporelles	3)	4 133	3 373
Immobilisations financières	4)	3 914	3 768
Autres actifs non courants	7)	6 630	4 938
Impôts différés actif	18)	578	870
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>67 053</b>	<b>65 733</b>
Créances clients et comptes rattachés	5)	53 124	51 695
Autres créances et comptes de régularisation	6)	24 305	21 347
Actif d'impôt exigible	0	1 549	190
Trésorerie et équivalents trésorerie	8)	18 199	23 290
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>97 177</b>	<b>96 522</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>164 230</b>	<b>162 255</b>

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2015	31.12.2014
Capital	9)	2 949	2 878
Primes		37 309	36 013
Réserves consolidées		28 828	27 275
Résultat consolidé		3 555	2 555
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>	<b>C</b>	<b>72 641</b>	<b>68 721</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
<b>CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES</b>	<b>C</b>	<b>72 641</b>	<b>68 721</b>
Dettes financières à long terme	12)	9 704	5 123
Provisions à long terme	16)	2 427	2 169
Impôts différés passif		0	0
Autres passifs non courants	19)	0	1 211
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>12 131</b>	<b>8 503</b>
Dettes financières à court terme	12)	7 263	15 897
Provisions à court terme	16)	23	47
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20)	16 723	16 567
Autres dettes	21)	55 308	52 151
Passif d'impôt exigible	22)	141	369
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>79 458</b>	<b>85 031</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>164 230</b>	<b>162 255</b>

## B. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	2015	2014
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	V.	<b>178 981</b>	<b>161 633</b>
Autres produits de l'activité	24)	5 698	4 013
Achats consommés		-5 432	-2 829
Charges de personnel	25)	-117 870	-113 628
Charges externes	28)	-45 821	-39 970
Impôts et taxes		-3 047	-3 291
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions		-1 667	-917
Autres produits et charges d'exploitation		1	11
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>V.</b>	<b>10 843</b>	<b>5 022</b>
Dépréciation des écarts d'acquisition		0	0
Autres produits et charges opérationnels non courants	29)	-4 123	-811
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>6 720</b>	<b>4 211</b>
Produits (charges) de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		116	118
Coût de l'endettement financier brut		-709	-524
Coût de l'endettement financier net	30)	-593	-406
Autres produits et charges financiers	30)	-100	495
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>6 027</b>	<b>4 300</b>
Charge d'impôt	31)	-2 472	-1 745
<b>RESULTAT NET (avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession)</b>		<b>3 555</b>	<b>2 555</b>
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>3 555</b>	<b>2 555</b>
<b>Dont Part du groupe</b>		<b>3 555</b>	<b>2 555</b>
Dont Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Résultat net, part du groupe par action (en euros)		0,99	0,72
Nombre moyen d'actions en circulation	32)	3 573 880	3 544 458
Résultat net dilué, part du groupe par action (en euros)		0,93	0,69
Nombre moyen d'actions et BSAAR en circulation	32)	3 822 487	3 680 776

### ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	2015	2014
<b>RESULTAT NET</b>	<b>3 555</b>	<b>2 555</b>
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies nets d'impôts	-120	-285
<b>Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat</b>	<b>-120</b>	<b>-285</b>
Ecarts de conversion	724	163
<b>Eléments qui seront reclassés en résultat</b>	<b>724</b>	<b>163</b>
<b>Total des éléments comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>604</b>	<b>-122</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>4 159</b>	<b>2 433</b>
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	0	0
Attribuable au groupe	4 159	2 433

## C. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion et écarts actuariels	Capitaux propres		
							Part du groupe	Particip ne donnant pas le contrôle	Total
<b>Situation au 31/12/13</b>	<b>3 596 422</b>	<b>2 877</b>	<b>36 645</b>	<b>22 023</b>	<b>6 466</b>	<b>1 093</b>	<b>69 104</b>		<b>69 104</b>
Affectation du résultat				4 484	-4 484				
Distrib. de dividendes					-1 982		-1 982		-1 982
Exercice de BSAAR	576	1	-1						
Annulation de BSAAR				-127			-127		-127
Auto contrôle			-800				-800		-800
<i>Résultat du 1<sup>er</sup> semestre</i>					560				
<i>Autres éléments du résultat global</i>						54			
Résultat global du 1 <sup>er</sup> semestre					560	54	614		614
<b>Situation au 30/06/14</b>	<b>3 596 998</b>	<b>2 878</b>	<b>35 844</b>	<b>26 380</b>	<b>560</b>	<b>1 147</b>	<b>66 809</b>		<b>66 809</b>
Emission de BSA			241				241		241
Annulation de BSAAR				-76			-76		-76
Auto contrôle			-72				-72		-72
<i>Résultat du 2<sup>nd</sup> semestre</i>					1 995				
<i>Autres éléments du résultat global</i>						-176			
Résultat global du 2 <sup>nd</sup> semestre					1 995	-176	1 819		1 819
<b>Situation au 31/12/14</b>	<b>3 596 998</b>	<b>2 878</b>	<b>36 013</b>	<b>26 304</b>	<b>2 555</b>	<b>971</b>	<b>68 721</b>		<b>68 721</b>
Affectation du résultat				949	-949				
Distrib. de dividendes					-1 606		-1 606		-1 606
Exercice de BSAAR	21 259	17	293				310		310
Plan épargne entreprise	11 228	9	144				153		153
Attribut. de stock options			19				19		19
Auto contrôle			-28				-28		-28
<i>Résultat du 1<sup>er</sup> semestre</i>					1 199				
<i>Autres éléments du résultat global</i>						1 036			
Résultat global du 1 <sup>er</sup> semestre					1 199	1 036	2 235		2 235
<b>Situation au 30/06/15</b>	<b>3 629 485</b>	<b>2 904</b>	<b>36 441</b>	<b>27 253</b>	<b>1 199</b>	<b>2 007</b>	<b>69 804</b>		<b>69 804</b>
Exercice de BSAAR	44 624	36	619				655		655
Plan épargne entreprise	11 807	9	233				242		242
Attribut. de stock options			18				18		18
Auto contrôle			-2				-2		-2
<i>Résultat du 2<sup>nd</sup> semestre</i>					2 356				
<i>Autres éléments du résultat global</i>						-432			
Résultat global du 2 <sup>nd</sup> semestre					2 356	-432	1 924		1 924
<b>Situation au 31/12/15</b>	<b>3 685 916</b>	<b>2 949</b>	<b>37 309</b>	<b>27 253</b>	<b>3 555</b>	<b>1 575</b>	<b>72 641</b>		<b>72 641</b>

## D. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	2015	2014
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>3 555</b>	<b>2 555</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions (1)	1 359	140
Autres Charges (produits) calculés	-48	-147
(Plus) moins-values de cession	-2	-15
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT APRES COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER ET IMPÔT</b>	<b>4 864</b>	<b>2 533</b>
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	2 472	1 745
Coût de l'endettement financier	709	524
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER ET IMPÔT</b>	<b>8 045</b>	<b>4 802</b>
Variation des clients	-3 641	-6 037
Variation des fournisseurs	89	3 319
Variation des autres actifs et passifs courants	-607	-1 722
Impôt sur les sociétés (payé) remboursé (2)	-2 292	-1 797
<b>FLUX DE TRESORERIE SUR ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>	<b>1 594</b>	<b>-1 435</b>
Acquisitions d'immobilisations	-2 425	-6 325
Cessions d'immobilisations	54	378
Variations de périmètre	0	-2 560
<b>FLUX DE TRESORERIE SUR ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-2 371</b>	<b>-8 507</b>
Augmentations de capital	1 360	241
Annulation de BSAAR	0	-305
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-1 606	-1 982
Emissions d'emprunts	0	13 967
Acquisition (cession) de titres d'auto-contrôle	-30	-878
Remboursements d'emprunts	-4 246	-3 478
Intérêts payés	-476	-211
<b>FLUX DE TRESORERIE SUR ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>-4 998</b>	<b>7 354</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>-5 775</b>	<b>-2 588</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 <sup>er</sup> janvier	21 071	23 572
Reclassement de trésorerie	310	0
Impact des différences de change	425	87
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE</b> (3)	<b>16 031</b>	<b>21 071</b>

(1) A l'exclusion des provisions liées à l'actif circulant.

(2) Dont 1.524 K€ versement de CVAE.

(3) Voir note E.V.8) supra.

## E. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

### I. ACTIVITE

Créé en 1990, SQLI est le partenaire de référence des entreprises dans la transformation digitale de leur parcours client et de tous les services internes impactés par cette évolution. Son positionnement unique au confluent du marketing et de la technologie lui permet de répondre de façon globale aux enjeux de développement des ventes et de notoriété (marketing digital & social, expérience client, commerce connecté, data intelligence...) ainsi qu'aux enjeux de productivité et d'efficacité interne (digitalisation des opérations, entreprise collaborative, mobilité et objets connectés, CRM...).

Le groupe est principalement implanté en France, au Benelux, en Suisse et au Maroc.

SQLI SA est cotée sur NYSE Euronext Paris compartiment C (ISIN FR0011289040).

En 2015, SQLI a poursuivi la mise en œuvre de son plan « Ambition 2016 ». Ce plan stratégique de développement à trois ans (2014-2016) prévoit un chiffre d'affaires en croissance annuelle moyenne à deux chiffres (y compris acquisitions) et un taux de marge opérationnelle courante en fin de plan compris entre 8% et 10%.

Dans le cadre de ce plan, SQLI présente son offre sous deux marques distinctes :

- (i) **WAX INTERACTIVE**, centrée sur la dynamisation des ventes de ses clients au travers de trois grands domaines d'activité que sont le marketing digital, le commerce connecté et la data intelligence, afin d'améliorer la performance de l'entreprise vis-à-vis du marché ;
- (ii) **SQLI ENTREPRISE**, centrée sur la transformation des organisations et systèmes afin de créer de nouvelles interactions entre l'entreprise et ses collaborateurs, ses fournisseurs et partenaires, dans le but d'améliorer la performance de l'entreprise elle-même.

Le groupe a souhaité traduire ce positionnement distinctif dans la structuration de son organisation juridique, en créant, en 2014, la société WAX INTERACTIVE, filiale à 100% de SQLI et en réalisant des opérations de croissance. Au cours du dernier trimestre 2014, deux acquisitions sont venues renforcer ce pôle : NAXEO et ECOMMERCE4U.

Toutes les agences digitales du groupe opèrent dorénavant sous la marque WAX INTERACTIVE. L'intégration opérationnelle des activités d'agence digitale en provenance de SQLI, de NAXEO (devenue WAX INTERACTIVE Lille) et de WAX INTERACTIVE a été réalisée en 2015. Il a été mis en place une direction unique permettant un pilotage cohérent et optimisé. Cette intégration opérationnelle forte et cette direction unique devraient permettre, après des coûts non courants de réorganisation engagés en 2015, une amélioration de l'efficacité commerciale et une amélioration de la rentabilité.

Sur l'exercice 2015, SQLI a enregistré un chiffre d'affaires en hausse de +11%, à 179,0 M€ contre 161,6 M€ un an plus tôt. Le groupe a généré une croissance organique solide et régulière sur l'ensemble de l'exercice (+7% à comparer à une croissance du marché de 2,1%). Selon le SYNTEC, le créneau des « SMACS » (Social Mobility Analytics) progresse en 2015 de 16,9 %, pour atteindre 12 % du marché logiciels et services informatiques. SQLI est bien positionné sur plusieurs de ces segments mais également sur ceux du marketing digital et de l'e-commerce, dont la croissance est également restée soutenue en 2015.

Sur la période, les activités regroupées sous la marque WAX (Digital Commerce) représentent 31% du chiffre d'affaires, malgré le désengagement accéléré en fin d'année de l'achat média au sein de l'activité d'agence digitale (non stratégique et à faible valeur ajoutée).

Autre levier important de croissance rentable, les activités pilotées depuis les Innovation Services Centers (centres de services digital et agile) de Bordeaux et Rabat représentent 28% des jours produits sur l'exercice 2015 contre 19% en 2014. Ces puissantes bases d'industrialisation on/off shore assurent des déploiements associant excellence opérationnelle et compétitivité pour des grands comptes tels RTE ou Nestlé.

Cette dynamique commerciale s'est accompagnée, sur l'exercice 2015, d'une optimisation continue des indicateurs de pilotage opérationnel. SQLI a ainsi stabilisé ses effectifs (1 875 salariés à fin 2015 contre 1 910 un an plus tôt) et amélioré sensiblement son taux d'activité pour le porter à 85% sur l'année (87% sur le seul 4ème trimestre 2015), soit 4 points de mieux par rapport à 2014.

Grâce à la croissance organique soutenue et à l'amélioration régulière des indicateurs de pilotage opérationnel, la rentabilité opérationnelle courante progresse fortement en 2015.

## **II. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **1) Cadre général**

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2015 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées dans l'Union Européenne et applicables au 17 mars 2016, date d'arrêté de ces comptes par le Conseil d'Administration. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Les principes comptables appliqués au 31 décembre 2015 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2014.

### **2) Evolution du référentiel comptable en 2015**

#### **a- Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire**

Les nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2015 concernent essentiellement l'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes ».

L'application de cette norme s'est traduite par une modification des modalités de reconnaissance en résultat de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S). Elle est sans impact significatif sur les résultats annuels du groupe. Le bilan au 31 décembre 2014 n'a, en conséquence, pas été retraité.

Les autres normes d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2015 sont sans impact sur les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2015. Il s'agit :

- Améliorations annuelles IFRS 2011-2013 ;
- IFRS 3 « Exclusion du champ d'application des partenariats » ;
- IFRS 13 « Champ d'application du paragraphe 52 (exception « portefeuille »).

#### **b- Normes et interprétations applicables par anticipation**

Le groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables » ;
- Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes » ;
- Amendements à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe » ;
- Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
- Améliorations annuelles, cycles 2010-2012 et 2012-2014.

SQLI réalise actuellement une analyse des impacts et conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

### 3) Estimations et jugements

Pour l'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS, le groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les résultats futurs sont susceptibles de différer sensiblement en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Ces estimations concernent principalement la reconnaissance du chiffre d'affaires sur les contrats au forfait, la constatation d'impôts différés actifs, les tests de valeur sur les actifs, le calcul des engagements de retraite et autres avantages à long terme et les provisions courantes et non courantes.

Le groupe estime qu'il existe un risque sur les crédits d'impôt recherche calculés dans le cadre des programmes de recherche et développement et considère la consistance de ces actifs acquise au terme d'un délai de 3 ans. Le groupe appréhende ce risque par la constatation d'une provision pour dépréciation ou pour risque quand les crédits d'impôt ont été imputés ou remboursés. Cette provision est égale à 30% du montant des crédits d'impôt générés.

Le groupe reste prudent quant aux perspectives de croissance du marché des services informatiques à moyen et long terme et s'appuie sur des hypothèses de faible croissance de l'activité et des marges opérationnelles, notamment pour l'appréciation de la valeur de ses actifs incorporels.

### 4) Principe de consolidation

La société mère exerçant un contrôle exclusif sur l'ensemble des sociétés du groupe, toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale. Toutes les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes au groupe ont été éliminés.

Le compte de résultat intègre les comptes des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date d'acquisition et les comptes des sociétés cédées jusqu'à leur date de cession.

Les titres de société qui, bien que répondant aux critères évoqués ci-dessus, ne sont pas consolidés, sont inscrits en « Immobilisations financières ». Il s'agit de sociétés qui, tant individuellement que globalement, ne sont significatives sur aucun des agrégats des comptes consolidés.

### 5) Consolidation des filiales

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs repris, ainsi que les passifs éventuels assumés, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

#### a) *Actifs et passifs identifiables*

Il est procédé, lors de la première consolidation d'une entité, à la réévaluation des actifs et des passifs dont la valeur nette comptable diffère de manière significative de leur juste valeur.

Les différences de valeurs (écarts d'évaluation) sont reclassées aux postes de bilan concernés et suivent les règles comptables qui leur sont propres. Le groupe dispose de l'année qui suit l'exercice d'acquisition pour finaliser les évaluations.

#### b) *Ecarts d'acquisition*

L'écart constaté à l'occasion d'une prise de participation, entre le prix d'acquisition des titres de la société consolidée et la quote-part du groupe dans ses capitaux propres retraités à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation est affecté aux différences de valeur susceptibles d'être attribuées aux actifs et passifs identifiables. La partie résiduelle non affectée est inscrite sous la rubrique « Ecarts d'acquisition » à l'actif du bilan.

Les frais accessoires à l'acquisition constituent des charges opérationnelles non courantes.

### 6) Méthodes de conversion des éléments en devises

#### a) *Transactions en devises étrangères*

Les transactions en devises étrangères sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours d'échange à la date de la transaction.

#### b) Etats financiers des entités étrangères

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Ecart de conversion » en « Réserves consolidées » des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

#### 7) Secteurs opérationnels

L'information sectorielle à fournir selon IFRS 8 est basée sur le reporting interne utilisé par les principaux décideurs du groupe soit le Directeur Général de SQLI, ses Directeurs Généraux Délégués et Directeurs opérationnels.

Le groupe a défini deux secteurs opérationnels : « **Digital Commerce** » et « **Digital Technologies** » :

- le secteur « Digital Commerce » permet de suivre l'activité générée par la marque WAX Interactive ;
- le secteur « Digital Technologies » permet de suivre l'activité par la marque SQLI Entreprise.

Les indicateurs analysés régulièrement sont le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant réalisés par chacun des deux secteurs.

#### 8) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de logiciels et progiciels comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Conformément à la norme IAS 38, les frais de recherche sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. De même, les frais de développement ont été maintenus en charges car ils ne correspondent pas aux six critères énoncés dans la norme.

#### 9) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les coûts des emprunts ne sont pas incorporés dans la valeur des immobilisations.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la base du coût d'acquisition des actifs, en fonction des durées d'utilisation qui s'établissent en général dans les limites suivantes :

Agencements.....	8 à 10 ans
Matériels de bureau et mobiliers.....	3 à 5 ans
Matériels informatiques.....	2 ans

Les écarts résultant de différents taux d'amortissement appliqués dans les différentes sociétés du groupe, à des immobilisations de même nature ne sont pas significatifs et n'ont pas fait l'objet de retraitement dans le compte de résultat consolidé.

#### 10) Contrats de crédit bail

Les biens dont le groupe dispose par contrat de crédit-bail sont traités comme des immobilisations acquises à crédit. L'immobilisation est amortie sur sa durée de vie économique pour le groupe. La dette est amortie sur la durée du contrat de crédit-bail.

Seuls les éléments significatifs ont fait l'objet d'un retraitement.

#### 11) Contrats de location

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le groupe supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17.

Les actifs détenus en location financement sont comptabilisés au bilan en immobilisations corporelles au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur. Ces actifs sont amortis sur leur durée prévue d'utilisation (au passif la contrepartie des contrats retraités figure en dettes financières).

Les locations simples sont présentées dans les engagements hors bilan.

Les biens pris en location par SQLI sont des contrats de location simple de matériels informatiques conclus pour une durée de 3 ans au maximum. Ces contrats ne transfèrent pas au groupe l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété de l'actif selon la définition de l'IAS 17.

Dans la pratique, le matériel est renouvelé tous les 2 ans ; aucune pénalité n'a été versée pour ces renouvellements anticipés.

#### **12) Dépréciation des immobilisations**

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Les autres actifs immobilisés correspondant principalement à du matériel informatique et à du matériel de bureau ne sont pas soumis à un test de valeur du fait de leur nature et de leur durée d'amortissement.

#### **13) Immobilisations financières**

Ce poste regroupe les titres de participation non consolidés, les dépôts et cautionnements versés et les prêts. Les titres de participation non cotés sont classés par défaut dans la catégorie « Titres disponibles à la vente ». Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais d'acquisition) ou à leur valeur d'apport.

Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire des titres est appréciée sur la base de critères tels que la quote-part de situation nette, l'évolution du chiffre d'affaires et la rentabilité durable.

Les prêts à 20 ans constitutifs de la participation de la société à l'effort construction sont inscrits au bilan pour leur valeur actuelle.

La société a souscrit un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI, dans le but de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de ses titres. Les opérations effectuées pour son compte par la société de bourse signataire du contrat sont comptabilisées en immobilisations financières. Les actions auto détenues dans le cadre de ce contrat sont portées en diminution des capitaux propres consolidés.

#### **14) Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est constatée pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les pertes et profits résultant de la conversion des soldes au cours de clôture sont portés au compte de résultat en opérationnel courant.

#### **15) Principe de reconnaissance du chiffre d'affaires**

Prestations en régie – Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de l'exécution de la prestation. Les prestations réalisées non encore facturées sont enregistrées en factures à établir.

Prestations au forfait – Le chiffre d'affaires des projets au forfait est comptabilisé selon la méthode de l'avancement. Les prestations en cours sont valorisées au prix de vente. Si le montant des prestations réalisées est supérieur au montant des prestations facturées, la différence figure en factures à établir ; dans le cas contraire, elle est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Une provision pour perte à terminaison est constatée dès lors que la marge prévisionnelle attendue du projet au forfait est négative.

Lorsque le groupe intervient en tant qu'agent, seule la marge générée est comptabilisée en chiffre d'affaires.

#### **16) Instruments financiers**

Les actifs et les passifs font l'objet d'une comptabilisation dans le bilan lorsque le groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

- Emprunts

Le jour de leur mise en place, les emprunts sont comptabilisés à la juste-valeur de la contrepartie donnée, qui correspond normalement à la trésorerie reçue, nette des frais d'émission connexes. Par la suite, les emprunts sont

évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Les frais d'émission sont ainsi pris en résultat de façon étalée (actuarielle) via la méthode du TIE.

- Trésorerie

La ligne « Trésorerie » inclut les fonds de caisse, les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable. Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur sont enregistrées au poste "Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie".

#### 17) Instruments dérivés

##### a) Exposition au risque de change

Globalement, le groupe est faiblement exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes. Ces opérations sont réalisées dans des pays où le risque de variation monétaire est faible. De ce fait, aucune couverture de change n'a été contractée pour les opérations commerciales.

##### b) Exposition au risque de taux

Le résultat financier du groupe est sensible à la variation des taux d'intérêt. En effet, une partie de son endettement est à taux variable. Le compte de résultat du groupe peut être affecté par une fluctuation des taux d'intérêt de la zone Euro. Le groupe met en place des couvertures de taux afin de limiter son exposition.

##### c) Principes communs relatifs aux instruments financiers de couverture

Les instruments utilisés sont limités aux swaps de taux d'intérêt, future rate agreements, achats de caps et de tunnels dans le cadre de la couverture du risque de taux.

Ils ont pour caractéristiques :

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture,
- de n'être traités qu'avec des banques françaises de premier rang,
- de ne présenter aucun risque de liquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments financiers, le choix des contreparties et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de taux, font l'objet d'états de reporting spécifiques à destination des organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

##### d) Méthodes de comptabilisation

La règle comptable dans le cadre d'une relation de couverture de taux est la comptabilisation de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert de manière symétrique au compte de résultat.

Les instruments financiers de couverture utilisés par le groupe sont classés en « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

#### 18) Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise ;
- l'incidence économique est négative pour le groupe, ce passif s'analysant comme une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions non courantes ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation des entreprises. Elles incluent pour l'essentiel :

- les avantages au personnel : des provisions sont constatées au titre des indemnités de fin de carrière à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite. L'évaluation des engagements d'indemnités de départ à la retraite est conforme à l'IAS 19.

S'agissant des régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées aux salariés au moment probable de leur départ en retraite en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et du taux de survie déterminé à partir des tableaux officiels par tranche d'âge. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion et actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les indemnités seront effectivement versées.

Les provisions donnent lieu à actualisation lorsque l'effet temps est significatif.

Le groupe comptabilise par ailleurs un engagement lié aux contrats de prévoyance dont bénéficient les salariés de SQLI Suisse. En raison de la garantie légale du taux d'intérêt minimal à verser aux salariés et du taux de conversion, les institutions de prévoyance suisses sont considérées comme des plans à prestations définies selon l'IAS 19. Les engagements de prestations sont donc calculés conformément aux dispositions de cette norme sur la base de méthodes actuarielles et des informations telles que la structure de l'effectif, les hypothèses de turnover et de croissance des salaires.

- Les provisions destinées à couvrir les litiges, contentieux, et aléas prévisibles des activités du groupe à plus d'un an.

Les provisions courantes sont liées au cycle normal d'exploitation du métier du groupe. Elles comprennent pour l'essentiel :

- Les provisions pour pertes à terminaison de fin de contrats : elles concernent les affaires en cours de réalisation et sont évaluées affaire par affaire sans compensation.
- Les provisions destinées à couvrir les litiges, contentieux, et aléas prévisibles des activités du groupe à moins d'un an.

#### **19) Facteurs de risque**

Les risques opérationnels sont décrits dans la section I - c) du rapport de gestion. Après revue de ces risques par la société, celle-ci considère qu'il n'existe pas d'autres risques significatifs hormis les éléments suivants :

##### **Fluctuation du cours de l'action**

Le cours de l'action SQLI connaît une forte volatilité depuis son introduction en bourse en 2000, à l'instar des actions des sociétés technologiques.

Tout évènement concernant le marché boursier, la conjoncture économique, le secteur des technologies de l'information et ses perspectives de croissance, un concurrent et/ou les variations des résultats du groupe est susceptible d'entraîner des fluctuations importantes du cours de l'action.

##### **Faits exceptionnels et litiges**

Les litiges susceptibles de générer une sortie de ressource future pour le groupe sont provisionnés conformément à IAS 37. A la connaissance de SQLI, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

#### **20) Plans d'épargne entreprise**

Dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise (PEE), la société propose à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée, à une valeur de l'action décotée par rapport à son cours de bourse, les actions données en paiement faisant l'objet d'une clause d'incessibilité pendant une période de 5 ans.

En application d'IFRS 2, la différence entre le prix de souscription décoté payé par le salarié et la juste valeur des actions acquises constitue un avantage comptabilisé en charges de personnel.

#### **21) Autres produits et charges non récurrents**

Présentés sous le résultat opérationnel courant, ils représentent les éléments de produits et de charges opérationnels considérés comme non récurrents par rapport à l'exploitation courante de l'entreprise.

## **22) Impôts sur les bénéfices**

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigé des impositions différées. Celles-ci sont calculées sur toutes les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et la base consolidée des actifs et passifs, selon une approche bilantielle avec application du report variable et en fonction d'un échéancier fiable de reversement. Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus sont ceux résultant de textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lors du dénouement des opérations concernées.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

## **23) Actions auto détenues**

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit résultant de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

## **24) Résultats par action**

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice hors les actions auto détenues. Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ainsi que du nombre moyen pondéré d'actions qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions, options de souscription d'actions et BSPCE attribués à la fin de l'exercice.

### III. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Nom	Siège	31/12/2015		31/12/2014	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
<b>SQLI SA</b>	<b>La Plaine Saint-Denis (93)</b>			<b>Société consolidante</b>	
SQLI SUISSE SA	Renens (Suisse)	100 %	100 %	100 %	100 %
ABCIAL SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
SQLI MAROC SA	Rabat (Maroc)	100 %	100 %	100 %	100 %
CLEAR VALUE SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
SQLI LUXEMBOURG SA	Luxembourg (Lux)	100 %	100 %	100 %	100 %
EOZEN FRANCE SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
ICONEWEB MULTIMEDIA MAROC SARL	Casablanca (Maroc)	100 %	100 %	100 %	100 %
SQLI BELGIUM SA	Diegem (Belgique)	100 %	100 %	100 %	100 %
SQLI SA	Strassen (Luxembourg)	100 %	100 %	100 %	100 %
ASTON INSTITUT SARL	Boulogne-Billancourt (92)	100 %	100 %	100 %	100 %
WAX DESIGN	Sint-Martens-Latem (Belgique)	100 %	100 %	100 %	100 %
GEIE ICE	Blagnac (31)	25 %	100 % (1)	25 %	100 % (1)
WAX INTERACTIVE	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
LSF LOYALTY	Paris (75)		<b>TUP 01/2015</b>	100 %	100 %
WAX INTERACTIVE LILLE (2)	Roubaix (59)	100 %	100 %	100 %	100 %
ECOMMERCE4U	Roubaix (59)	100 %	100 %	100 %	100 %

(1) Pour l'activité réalisée par SQLI

(2) Anciennement NAXEO

La société LSF LOYALTY a fait l'objet d'une dissolution suivie d'une transmission universelle de son patrimoine au profit de la SAS WAX INTERACTIVE le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### IV. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN OU LE COMPTE DE RESULTAT

Sauf indication contraire, les informations sont données en milliers d'euros.

##### 1) Ecarts d'acquisition

	31.12.2014	Acquisition Cession	Correction de valeur	Dépréciation de la période	31.12.2015
Digital Commerce	32 328		-1 617		30 711
Digital Technologies	20 414				20 414
<b>TOTAL</b>	<b>52 742</b>		<b>-1 617</b>		<b>51 125</b>

Le montant des écarts d'acquisition relatifs à WAX INTERACTIVE LILLE et ECOMMERCE4U a été réduit de 1.200 K€, plus aucun complément de prix n'étant dû suite à un accord intervenu en juin 2015 avec le dirigeant cédant.

Les portefeuilles clients des activités acquises fin 2014 ont été évalués respectivement à 408 K€ pour WAX INTERACTIVE et 218 K€ pour WAX INTERACTIVE Lille. Ils ont été reclassés en actifs incorporels au 31 décembre 2015 et sont amortis sur 8 ans.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation au minimum une fois par an au 31 décembre de chaque année et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Les indices de perte de valeur retenus par le groupe comprennent notamment l'évolution du chiffre d'affaires, la rentabilité opérationnelle traduite par le résultat opérationnel et/ou le niveau du taux d'emploi des collaborateurs.

Le groupe analyse les valeurs des écarts d'acquisition sur la base des UGT Digital Commerce et Digital Technologies qui correspondent aux segments opérationnels définis dans la note 7) *Secteurs opérationnels*.

Les hypothèses retenues pour les tests réalisés sont les suivantes :

Durée des projections :	4 ans
Modalités des projections :	2016 : base budgétaire 2017-2019 : taux de croissance du chiffre d'affaires uniforme de 4% par an pour Digital Technologies et 6% par an pour Digital Commerce ; Taux d'EBIT : progression régulière pour atteindre un taux normatif en 2018.
Taux d'actualisation après impôt :	9,5% (identique 31/12/2014)
Taux de croissance à l'infini :	1,5% (identique 31/12/2014)

Au regard de ces tests, aucune dépréciation n'a été constatée.

##### **Tests de sensibilité**

Les tests réalisés ne sont pas sensibles à une variation raisonnable du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini.

Ils ont également été réalisés dans les cas suivants :

- Diminution de 1 point des hypothèses de croissance du chiffre d'affaires 2016-2018 ;
- Diminution de 1 point des hypothèses d'EBIT normatif ;
- Diminution combinée de 1 point des hypothèses de croissance du chiffre d'affaires 2016-2018 et de 1 point des hypothèses d'EBIT normatif.

Dans aucune de ces hypothèses, une dépréciation complémentaire ne serait constatée.

## 2) Immobilisations incorporelles

	31.12.2014	Impact des variations des taux de change	Mouvements de périmètre	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	31.12.2015
Logiciels	2 147	1		24	-349	1 823
Portefeuilles clients			626			626
Immobilisations en cours				85		85
<b>Valeurs brutes</b>	<b>2 147</b>	<b>1</b>	<b>626</b>	<b>109</b>	<b>-349</b>	<b>2 534</b>
Amortissement des logiciels	-2 105	1		-28	349	-1 783
Amortissement des portefeuilles clients				-78		-78
<b>Valeurs nettes</b>	<b>42</b>	<b>2</b>	<b>626</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>673</b>

## 3) Immobilisations corporelles

	31.12.2014	Impact des variations des taux de change	Mouvements de périmètre	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	31.12.2015
Constructions	1 127	20				1 147
Autres immobilisations corporelles	10 506	101		1 845	-1 879	10 573
<i>Dont leasing :</i>	<i>1 170</i>	<i>7</i>		<i>93</i>		<i>1 270</i>
<b>Valeurs brutes</b>	<b>11 633</b>	<b>121</b>		<b>1 845</b>	<b>-1 879</b>	<b>11 720</b>
Amortissement des constructions	-165	-3		-46		-214
Amortissement des autres Immobilisations corporelles	-8 095	-84		-1 072	1 878	-7 373
<i>Dont Leasing :</i>	<i>-1 067</i>	<i>-5</i>		<i>-77</i>		<i>-1 149</i>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>3 373</b>	<b>34</b>		<b>727</b>	<b>-1</b>	<b>4 133</b>
<i>Dont leasing :</i>	<i>103</i>	<i>2</i>		<i>16</i>		<i>121</i>

## 4) Immobilisations financières

	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances au coût amorti		Total	
	Titres de participation cotés	Titres de participation non cotés	Prêts et créances	Autres actifs financiers		
Valeur brute			41	2 649	1 370	4 060
Cumul des pertes de valeur				-292		-292
<b>Valeur nette au 31.12.2014</b>			<b>41</b>	<b>2 357</b>	<b>1 370</b>	<b>3 768</b>
Mouvements de périmètre						
Investissements				253	297	550
Cessions à la valeur de vente					-343	-343
Impact des variations des taux de change					28	28
Augmentation (diminution) provenant des variations de juste valeur				-89		-89
Valeur brute			<b>41</b>	<b>2 902</b>	<b>1 352</b>	<b>4 295</b>
Cumul des pertes de valeur				-381		-381
<b>Valeur nette au 31.12.2015</b>			<b>41</b>	<b>2 521</b>	<b>1 352</b>	<b>3 914</b>

SQLI détient 4% du capital de la société non cotée Loire Développement (40 K€) suite à la cession de l'activité Santé en 2013. Les prêts et créances concernent essentiellement les prêts consentis par le groupe au titre de l'effort de construction. Ils sont actualisés sur la base du taux OAT à 10 ans (31.12.2015 : 1% ; 31.12.2014 : 0,80%).

Les autres actifs financiers représentent les dépôts et cautionnements versés dans le cadre des locations immobilières du groupe ainsi que le contrat de liquidité conclu avec la Financière d'Uzès. Ils comprennent également les obligations convertibles en actions de la société Loire Développement (310 K€).

#### 5) Créances clients et comptes rattachés

	31.12.2015	31.12.2014
Créances clients	38 327	38 025
En-cours de production	16 954	15 501
<b>Valeur brute</b>	<b>55 281</b>	<b>53 526</b>
Provisions à l'ouverture	-1 831	-1 728
Impact des variations des taux de change	-12	-5
Mouvements de périmètre		-97
Dotations	-430	-293
Reprise	116	292
<b>Provisions à la clôture</b>	<b>-2 157</b>	<b>-1 831</b>
<i>Dont :</i>		
<i>Provisions sur créances clients</i>	<i>-2 150</i>	<i>-1 824</i>
<i>Provisions sur en-cours de production</i>	<i>-7</i>	<i>-7</i>
<b>Valeur nette</b>	<b>53 124</b>	<b>51 695</b>

Ainsi que mentionnés en note 15) *Principe de reconnaissance du chiffre d'affaires*, les en-cours de production correspondent aux prestations réalisées, et non encore facturées, au titre des contrats à long terme.

La valeur actuelle des créances clients n'est pas différente de leur valeur comptable. Toutes les créances clients ont des échéances inférieures à douze mois.

Le groupe a adopté une politique d'externalisation de la gestion de ses créances clients pour la France, couvrant tant les domaines de l'assurance-crédit, que la gestion des relances et le refinancement par mobilisation de celles-ci. Elles sont cédées dans le cadre d'une convention d'affacturage. Sauf exception, 100% des créances clients sont cédées au factor et figurent sous la rubrique « Autres créances » Cf. note 6) infra. Ce poste est intégralement mobilisable.

La répartition des coûts supportés à ce titre s'apprécie ainsi :

	2015	2014
Assurance-crédit et gestion « Clients »	233	209
Coût financier de mobilisation des créances	21	32
<b>Total</b>	<b>254</b>	<b>241</b>

Les coûts d'assurance-crédit et de gestion du portefeuille clients figurent dans le résultat opérationnel courant.

#### 6) Autres créances

	31.12.2015			31.12.2014		
	Total	-1 an	+ 1 an	Total	-1 an	+ 1 an
Créances sociales	273	273		390	390	
Créances fiscales hors impôt sur les sociétés	5 895	5 895		5 990	5 990	
Créances cédées (Réserves auprès du factor)	16 349	16 349		13 352	13 352	
Charges constatées d'avance	1 492	1 492		1 336	1 336	
Autres créances	298	298		281	281	
<b>Valeur brute</b>	<b>24 307</b>	<b>24 307</b>		<b>21 349</b>	<b>21 349</b>	
Provision à l'ouverture	-2	-2		-2	-2	
Dotations						
Reprise						
<b>Provision à la clôture</b>	<b>-2</b>	<b>-2</b>		<b>-2</b>	<b>-2</b>	
<i>Dont provisions sur autres créances</i>	<i>-2</i>	<i>-2</i>		<i>-2</i>	<i>-2</i>	
<b>Valeur nette</b>	<b>24 305</b>	<b>24 305</b>		<b>21 347</b>	<b>21 347</b>	

## 7) Actifs d'impôts

	31.12.2015			31.12.2014		
	Total	-1 an	+ 1 an	Total	-1 an	+ 1 an
Etat, crédits d'impôt recherche	4 678	1 512	3 166	4 029		4 029
Etat, CICE	4 414		4 414	2 770		2 770
Etat, acomptes d'impôt sur les sociétés et autres crédits d'impôt	37	37		190	190	
<b>Valeur brute</b>	<b>9 129</b>	<b>1 549</b>	<b>7 580</b>	<b>6 989</b>	<b>190</b>	<b>6 799</b>
Provision à l'ouverture	-1 861		-1 861	-1 134	-8	-1 126
Dotation	-451		-451	-735		-735
Reprise	1 362		1 362	8	8	
<b>Provision à la clôture</b>	<b>-950</b>	<b>-</b>	<b>-950</b>	<b>-1 861</b>	<b>-</b>	<b>-1 861</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>8 179</b>	<b>1 549</b>	<b>6 630</b>	<b>5 128</b>	<b>190</b>	<b>4 938</b>

Les dépenses engagées par le groupe en 2015 dans le cadre de son programme de recherche et développement répondant aux critères d'éligibilité au crédit d'impôt recherche ont généré une nouvelle créance d'impôt constatée à l'actif du bilan pour un montant de 1 506 K€.

A titre prudentiel, une provision non déductible a été dotée sur cet actif dont la consistance n'est pas définitivement acquise. La provision constatée en 2015 représente 30% de la créance fiscale et figure au compte de résultat sur la même ligne que le crédit d'impôt. Cette provision est maintenue jusqu'au terme d'un délai de 3 ans, nonobstant les remboursements effectifs intervenus entre temps.

Un contrôle fiscal portant essentiellement sur le CIR des exercices 2010 à 2012 (3 759 K€) s'est soldé par un redressement de 856 K€ accepté par la société conduisant à une reprise de provision de 1 040 K€.

Tirant les conséquences des résultats de ce contrôle, la société a décidé d'abaisser le taux de provisionnement des CIR non contrôlés (2013 à 2015) de 50% à 30% soit une reprise de 335 K€ au titre des années 2013 et 2014 et une dotation de 452 K€ au titre de 2015.

Les créances de CICE 2013 (962 K€) et 2014 (1 397 K€) ont été cédées en 2014 à Bpifrance Financement en contrepartie d'un préfinancement à hauteur de 2 139 K€. Les créances de CICE non cédées au 31 décembre 2015 s'élèvent à 1 723 K€.

## 8) Trésorerie et équivalents trésorerie

	31.12.2015	31.12.2014
Disponibilités	14 177	23 228
Parts de SICAV, de FCP monétaires et garantis et comptes à terme	4 022	62
<b>Trésorerie et équivalents au bilan</b>	<b>18 199</b>	<b>23 290</b>

Le rapprochement entre le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau de variation de trésorerie s'établit de la façon suivante :

	31.12.2015	31.12.2014
Trésorerie et équivalents	18 199	23 290
Découverts bancaires	-2 168	-2 219
<b>Trésorerie nette du tableau de variation de la trésorerie</b>	<b>16 031</b>	<b>21 071</b>

## 9) Capital

Au 31 décembre 2015, le capital social est composé de 3 685 916 actions (31.12.2014 : 3 596 998) d'une valeur nominale de 0,80 €, d'une seule catégorie, chacune entièrement libérée.

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social
<b>Capital au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	<b>3 596 998</b>	<b>0,8</b>	<b>2 878</b>
Actions nouvelles créées au cours de l'exercice suite à l'exercice de 658 830 BSAAR	65 883	0,8	53
Actions souscrites par les salariés adhérents au plan d'épargne groupe « PEG TESORUS », tel que constaté par décision du Directeur Général Délégué, le 26 janvier 2015, au prix de 14,52 € par action	11 228	0,8	9
Actions souscrites par les salariés adhérents au plan d'épargne groupe « PEG TESORUS », tel que constaté par décision du Directeur Général Délégué, le 24 décembre 2015, au prix de 21 € par action	11 807	0,8	9
<b>Capital au 31 décembre 2015</b>	<b>3 685 916</b>	<b>0,8</b>	<b>2 949</b>

Les statuts de la société, prévoient un droit de vote double pour les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription au nominatif depuis trois ans au moins ou pour celles attribuées aux actionnaires en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient de ce droit.

Le capital et les droits de vote sont ainsi répartis :

	31.12.2015			
	Nombre d'actions	En % du capital	Nombre de droits de vote	En % de droits de vote
Roland Fitoussi (Sethi, HIP)	422 634	11,5%	667 431	15,0%
FD5 (et famille de Beublain)	60 634	1,6%	106 497	2,4%
Bernard Jacon	4 277	0,1%	6 677	0,2%
Didier Fauque	9 385	0,3%	9 385	0,2%
<b>Conseil d'administration</b>	<b>496 930</b>	<b>13,5%</b>	<b>789 990</b>	<b>17,8%</b>
Laurent de Roover	48 372	1,3%	96 744	2,2%
Thomas Rocmans	48 372	1,3%	96 744	2,2%
X Chain Holding	48 372	1,3%	96 744	2,2%
Jingko Spf Sarl	41 414	1,1%	82 828	1,9%
Famille Patrick Lacarrière	39 240	1,1%	78 480	1,8%
Yayha El Mir	5 000	0,1%	10 000	0,2%
Actionnariat salarié (PEE)	84 056	2,3%	136 695	3,1%
Autres actionnaires nominatifs	188 264	5,1%	307 673	6,9%
<b>Total Nominatif</b>	<b>1 000 020</b>	<b>27,1%</b>	<b>1 695 898</b>	<b>38,2%</b>
SQLI (actions propres)	60 104	1,6%	60 104	1,4%
<b>Public</b>	<b>2 625 792</b>	<b>71,2%</b>	<b>2 680 044</b>	<b>60,4%</b>
<i>Dont Financière Arbevel</i>	<i>272 988</i>	<i>7,4%</i>	<i>272 988</i>	<i>6,2%</i>
<i>Dont Sycomore</i>	<i>206 016</i>	<i>5,6%</i>	<i>206 016</i>	<i>4,6%</i>
<i>Dont Moneta</i>	<i>180 000</i>	<i>4,9%</i>	<i>180 000</i>	<i>4,1%</i>
<i>Dont SOCADIF</i>	<i>52 302</i>	<i>1,4%</i>	<i>52 302</i>	<i>1,2%</i>
<i>Dont ALTO INVEST</i>	<i>47 006</i>	<i>1,3%</i>	<i>47 006</i>	<i>1,1%</i>
<b>TOTAL</b>	<b>3 685 916</b>	<b>100,0%</b>	<b>4 436 046</b>	<b>100,0%</b>

#### 10) Instruments dilutifs

	Date d'émission	31.12.2015		31.12.2014	
		Nombre de bons/options restant à exercer	Nombre d'actions potentielles	Nombre de bons/options restant à exercer	Nombre d'actions potentielles
BSAAR	20.04.2011	6 018 267	601 827	6 677 097	667 710
BSA	16.09.2014	215 784	215 784	215 784	215 784
Stocks options	05.11.2014	45 500	45 500	48 000	48 000
<b>Total</b>		<b>6 279 551</b>	<b>863 111</b>	<b>6 940 881</b>	<b>931 494</b>

#### BSAAR

Les BSAAR émis en avril 2011 à l'occasion de l'émission de l'emprunt obligataire ont une durée de vie de 7 ans. Au cours de l'exercice 2015, 658 830 bons ont été exercés et ont donné lieu à la création de 65 883 actions nouvelles.

Les 6 018 267 BSAAR en circulation au 31 décembre 2015 donnent droit à la souscription de 601 827 actions nouvelles SQLI au prix d'exercice de 15 €.

## BSA

Le Conseil d'Administration du 16 septembre 2014 a attribué 215 784 Bons de souscription d'actions (BSA) à Didier Fauque, Directeur Général (143 856 BSA) et Thierry Chemla, Directeur Général Délégué (71 928 BSA).

Les caractéristiques de ces bons sont les suivantes :

- Chaque BSA donne droit à souscrire à une action nouvelle au prix d'exercice de 19,90 € ;
- Les BSA pourront être exercés pendant un délai de 3 ans à compter du 2<sup>ème</sup> anniversaire de leur date d'émission par le Conseil d'Administration ;
- Ils sont répartis en 3 tranches de 71 928 BSA auxquelles sont attachées des conditions de performance du cours de l'action SQLI : cours de l'action supérieur à 25€, 30€ et 35€ ;
- Leur prix unitaire estimé par un expert indépendant varie selon les tranches : 1,33€, 1,14€ et 0,88€ ;

## Stocks options

Le Conseil d'Administration du 5 novembre 2014 a consenti 48 000 options d'achat d'actions (stocks options) au bénéfice de membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux.

Les conditions de ces attributions sont les suivantes :

- Les options devront être levées au plus tard le 6 novembre 2019 (5 ans) ;
- Aucune option n'est exercable avant le 31 décembre 2016 ;
- Tout bénéficiaire quittant la société avant le 31 décembre 2016 perd son droit à exercer ses options ;
- Le prix d'achat des actions est de 16€.

La juste valeur des options d'achat d'actions attribuées a été estimée par un expert indépendant à 85 K€. Cette valeur constitue une charge constatée dans le résultat non courant du groupe et étalée pendant toute la période d'acquisition des droits à exercer. Compte tenu des 2 500 options annulées au cours de l'exercice suite au départ de leur bénéficiaire, cette charge s'élève à 37 K€ en 2015.

### 11) Actions SQLI auto-détenues

Aux termes de la résolution prise par l'assemblée générale mixte du 25 juin 2015, SQLI a reconduit le programme de rachat de ses propres actions dont les objectifs, par ordre de priorité décroissant, sont : i) l'animation du marché ou de la liquidité de l'action, ii) l'achat pour la conservation et la remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, iii) l'attribution d'actions aux salariés et iv) l'annulation éventuelle de celles-ci.

A la date de l'arrêté des comptes, le groupe n'envisage pas d'affecter les actions propres à des plans d'attributions d'actions gratuites.

Ce programme expire lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Il stipule un prix d'achat unitaire maximum de 45 € et un prix de vente unitaire minimum de 7 €. Il est organisé dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la Financière d'Uzès.

	31.12.2015			31.12.2014		
	Nombre d'actions	Prix unitaire	Valeur	Nombre d'actions	Prix unitaire	Valeur
Actions auto détenues au 1 <sup>er</sup> janvier	61 405	16,636	1 021	13 637	10,056	137
Acquisitions de la période	17 724	23,221	412	59 216	18,184	1 077
Cessions à la valeur de vente	-19 025	24,325	-462	-12 068	18,131	-219
Echange				620	8,76	5
Plus ou (moins) value de cession			81			21
<b>Actions auto détenues au 31 décembre</b>	<b>60 104</b>	<b>17,500 €</b>	<b>1 052</b>	<b>61 405</b>	<b>16,636 €</b>	<b>1 021</b>

## 12) Endettement financier

	31.12.2015	31.12.2014
Avances remboursables	43	64
Emprunts auprès des établissements de crédit	9 570	5 000
Retraitement des contrats de crédit-bail	66	59
Valorisation des instruments de couverture de taux	25	-
<b>Passifs non courants</b>	<b>9 704</b>	<b>5 123</b>
Emprunt obligataire	1 738	5 138
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 500	6 840
Retraitement des contrats de crédit-bail	73	60
Dépôts de garantie reçus	21	-
Concours bancaires courants	2 168	2 219
Intérêts courus non échus	1 711	1 477
Valorisation des instruments de couverture de taux	52	163
<b>Passifs courants</b>	<b>7 263</b>	<b>15 897</b>
<b>Total de l'endettement financier brut</b>	<b>16 967</b>	<b>21 020</b>
A déduire :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-18 199	-23 290
<b>Endettement financier net (trésorerie nette de l'endettement)</b>	<b>-1 232</b>	<b>-2 270</b>

Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit ont été exclusivement souscrits en euros.

### Emprunts auprès des établissements de crédit

Afin de financer son programme d'investissement, SQLI a souscrit 3 emprunts en 2014 :

- **2 500 K€ auprès de Bpifrance Financement :**
  - Mise à disposition le 13 novembre 2014 ;
  - Durée : 7 ans ;
  - Taux fixe : 2,92% l'an ;
  - Le remboursement du capital se fera en 20 versements trimestriels à terme échu avec amortissement linéaire du capital, après une période de différé de 24 mois au cours de laquelle seuls les intérêts seront perçus.
  - Ce prêt ne fait l'objet d'aucune sûreté réelle, ni garantie personnelle.
  - Ce prêt fait l'objet d'une retenue de garantie de 125 K€.
- **2 500 K€ auprès de Bpifrance Financement :**
  - Mise à disposition le 13 novembre 2014 ;
  - Durée : 10 ans ;
  - Taux fixe : 4,51% l'an ;
  - Le remboursement du capital se fera en 28 versements trimestriels à terme échu avec amortissement linéaire du capital, après une période de différé de 36 mois au cours de laquelle seuls les intérêts seront perçus.
  - Ce prêt ne fait l'objet d'aucune sûreté réelle, ni garantie personnelle.
- **10 000 K€ auprès d'un pool bancaire** composé des banques Palatine, BNP Paribas, Société Générale, Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bretagne Pays de Loire et Crédit Lyonnais :
  - Un premier tirage de 7 000 K€ a été mis à disposition de SQLI le 17 décembre 2014 ;
  - Le remboursement normal du crédit débute le 30 novembre 2015 pour s'achever le 30 novembre 2019 :

Date d'amortissement	30/11 2015	31/05 2016	30/11 2016	30/05 2017	30/11 2017	30/05 2018	30/11 2018	30/05 2019	30/11 2019
<b>Amortissement en %</b>	11%	11%	11%	11%	11%	11%	11%	11%	12%

- Les intérêts seront payables à terme échu au taux EURIBOR 3 mois majoré d'une marge de 1,50% à 2,40% maximum déterminé en fonction du ratio de Levier R2 = Dettes Financières Nettes / EBE Retraité :

Ratio de Levier R2	Marge applicable au crédit
R2 ≤ 0,75	1,50%
0,75 < R2 ≤ 1,2	1,75%
1,2 < R2 ≤ 1,5	2,00%
1,5 < R2	2,40%

- Le contrat de crédit comporte plusieurs cas d'exigibilité anticipée parmi lesquels le non-respect des ratios financiers suivants :

R1 = Ratio de Couverture de la charge d'intérêts = EBE Retraité/Frais Financiers Nets Cash > 8

R2 = Ratio de Levier = Dettes Financières Nettes / EBE Retraité < 1,2 en 2014 puis 1

R4 = ratio de Structure = Dettes Financières Nettes / Capitaux Propres < 0,3

Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2015.

- SQLI a consenti aux banques les garanties suivantes :
  - nantissement de la totalité des parts sociales de la société ECOMMERCE4U,
  - nantissement de la totalité des actions de la société WAX INTERACTIVE LILLE,
  - nantissement de la totalité des actions de la société WAX INTERACTIVE,
  - cession de la créance détenue par SQLI sur WAX INTERACTIVE au titre d'une convention d'avance en compte courant et les accessoires de ladite créance.

### **OBSAAR**

Le 18 décembre 2015, SQLI a annoncé le remboursement anticipé au 20 janvier 2016 de la dernière échéance de l'emprunt obligataire. Le représentant de la masse des obligataires a confirmé le 23 décembre que cette annonce induisait la caducité des clauses de remboursement anticipé pour non-respect des ratios financiers contractuels.

### **Préfinancement des créances de CICE**

La mobilisation des créances de CICE 2013 et 2014 (2 139 K€) porte intérêts calculés sur la base de EURIBOR 1 mois majoré de 1,20% l'an.

### **13) Dettes sur locations capitalisées**

La valeur des loyers futurs concernant des contrats de location financement est la suivante par échéance :

	31.12.2015	31.12.2014
2015	-	60
2016	68	37
2017	49	16
2018	22	6
<b>Valeur actualisée des loyers futurs</b>	<b>139</b>	<b>119</b>

Les emprunts liés aux retraitements des contrats de crédit-bail ne concernent plus au 31 décembre 2015 que la société SQLI Maroc.

### **14) Analyse de la dette financière brute par échéance**

	31.12.2015	31.12.2014
Exigible à moins d'un an	7 263	15 897
Exigible à plus d'un an et moins de cinq ans	7 774	2 123
Exigible à plus de cinq ans	1 930	3 000
<b>Total</b>	<b>16 967</b>	<b>21 020</b>

## 15) Instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux d'intérêt

### a) Règles de couvertures en matière de risque de taux

En 2011, SQLI a contracté une couverture de taux pour se protéger des fluctuations des taux variables sur la durée de remboursement de son emprunt obligataire de 17 M€. Le montant couvert est limité à 13,6 M€. La société a opté pour un taux fixe.

SQLI a également contracté en 2015 une couverture de taux pour se protéger des fluctuations des taux variables sur la durée de remboursement de son emprunt bancaire de 10 M€ souscrit en décembre 2014. Le montant couvert est limité à 7 M€. La société a opté pour un taux fixe.

### b) Instruments dérivés de couverture

Les conditions des instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux en vie au 31 décembre 2015, sont les suivants :

	Emprunt obligataire 13,6M€	Emprunt bancaire 7M€
Date de commencement	27/05/2011	27/02/2015
Payeur des taux variables	Société Générale	LCL
Taux variable	EURIBOR 3 mois - 0,44%	EURIBOR 3 mois + 1,50%
Taux fixe/variable pour SQLI	2,425%	0,18%
<b>Montants notionnels couverts au 31 décembre :</b>		
2015	3 400	6 230
2016	-	4 690
2017	-	3 150
2018	-	1 610
2019	-	-
<b>Juste valeur des instruments au 31/12/2015</b>	<b>-43</b>	<b>-34</b>

En 2015, la variation de la juste valeur des instruments de couverture a généré un produit de 85 K€ (154 K€ en 2014).

## 16) Provisions

	2014	Entrée de périmètre	Impact des variations des taux de change	Impact des écarts actuariels	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	2015
Crédits d'impôt recherche	137					-132		5
Indemnités de départ à la retraite	1 110			-65	208			1 253
Contrats de prévoyance suisses	253		25	213	25			516
Litiges prud'homaux et URSSAF	656		12		221	-543	-21	325
Litiges commerciaux	13				160			173
Autres	-				155			155
<b>Provisions à long terme</b>	<b>2 169</b>		<b>37</b>	<b>148</b>	<b>769</b>	<b>-675</b>	<b>-21</b>	<b>2 427</b>
Pertes à terminaison	47				23	-47		23
<b>Provisions à court terme</b>	<b>47</b>				<b>23</b>	<b>-47</b>		<b>23</b>
<b>Total</b>	<b>2 216</b>		<b>37</b>	<b>148</b>	<b>792</b>	<b>-722</b>	<b>-21</b>	<b>2 450</b>

Les provisions pour risques et charges correspondent à l'estimation des effets patrimoniaux des risques, litiges et situations contentieuses, réalisées ou probables, qui résultent des activités du groupe. Les plus significatives sont analysées ci-après.

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite sont analysées en note 17).

L'engagement lié aux contrats de prévoyance suisses, considérés comme des contrats à prestations définies selon IAS 19, a été provisionné à hauteur de 516 K€. Cet engagement a été évalué selon la méthode des unités de crédit projetées en utilisant les hypothèses suivantes :

- Table de mortalité : BVG 2010 ;
- Taux de turnover : 20% ;
- Taux de revalorisation des salaires : 3% ;
- Taux d'actualisation : 0,75% (1,25% en 2014) ;
- Taux d'intérêt servi aux bénéficiaires : 1,25%.

L'essentiel des litiges salariés concerne les sociétés SQLI (285 K€) et WAX INTERACTIVE (40 K€) attirées devant les conseils des Prud'hommes par 5 salariés au 31 décembre 2015. Le risque encouru a été provisionné selon les estimations de ses avocats.

Les contrôles URSSAF (SQLI et EOZEN France) qui ont eu lieu en 2014 sur les exercices 2011 à 2013 se sont soldés par un redressement de 505 K€ accepté par le groupe conduisant à une reprise de provision de 363 K€. L'impact net de ces contrôles figure dans le résultat non courant.

#### 17) Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi couverts par des provisions concernent les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel employé en France, qui sont des indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite. Les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

- l'estimation est effectuée sur la base d'un départ à la retraite à l'initiative du salarié ;
- l'âge de départ à la retraite est fixé à 65 ans ;
- la table de mortalité est celle de 2011-2013 ;
- le taux annuel de revalorisation des salaires est calculé par tranche d'âge. Pour chaque tranche d'âge, le taux retenu est la moyenne des taux constatés dans le groupe sur les trois dernières années : de 3,5% (de 20 à 30 ans), à 2,4% (de 31 à 40 ans), 1,8% (de 41 à 50 ans), 1,0% (de 51 à 60 ans) puis constant ;
- le taux d'actualisation retenu est de 1,80% (taux OAT 20 ans) ;
- les taux de turnover tiennent compte de tous les départs qu'ils soient à l'initiative de l'employé ou de l'employeur. Le turnover est calculé par tranche d'âge et pour chaque tranche d'âge, le taux retenu est la moyenne des taux constatés dans le groupe sur les trois dernières années : 7,1% (20-24 ans), 25,5% (25-29 ans), 23,7% (30-34 ans), 20,0% (35-39 ans), 17,5% (40-44 ans) ; 16,5% (45-49 ans) ; 11,6% (50-54 ans) ; puis 3% (55 ans), 2% (56-58 ans), 1% (59-60 ans), 0% (61 ans et plus) ;
- l'engagement du groupe vis-à-vis de ses salariés est majoré de 45,8% de charges sociales.

Les provisions pour indemnités de retraite s'analysent ainsi :

#### Montants reconnus au bilan

	31.12.2015	31.12.2014
Charges à payer (passif net au bilan)	-1 253	-1 110
Charges constatées d'avance (actif net au bilan)	-	-
<b>Montant net reconnu au bilan</b>	<b>-1 253</b>	<b>-1 110</b>

#### Evolution des engagements au cours de l'exercice (passifs)

	31.12.2015	31.12.2014
Engagement au 1 <sup>er</sup> janvier	1 110	460
Variation de périmètre	-	27
Variation liée aux changements d'hypothèses générant des écarts actuariels	-65	498
Variation des composantes à inscrire au compte de résultat	208	125
<b>Engagement au 31 décembre</b>	<b>1 253</b>	<b>1 110</b>

## 18) Impôts différés

	31.12.2015		31.12.2014	
	Bases	Impôt différé	Bases	Impôt différé
Avantages au personnel	1 768	540	1 363	430
Déficits fiscaux	400	133	1 353	451
Instruments de couverture	77	26	162	54
Amortissements dérogatoires	-564	-187	-546	-181
Frais d'émission d'emprunts	846	282	635	212
BSAAR	-497	-166	-497	-166
Différences temporaires	170	57	233	78
Etalement des franchises de loyers	228	76	-	-
Amortissements des portefeuilles clients	-548	-183	-	-
Autres	-	-	-24	-8
<b>Impôts différés Actif (Passif) nets</b>		<b>578</b>		<b>870</b>
Impôts différés actif		578		870
Impôts différés passif		0		0

## 19) Autres passifs non courants

	31.12.2015	31.12.2014
Part à plus d'un an du complément de prix WAX INTERACTIVE LILLE	-	1 150
Part à plus d'un an du complément de prix Ecommerce4U	-	50
Part à plus d'un an de l'indemnité de non concurrence M. EL MIR	-	11
<b>Autres passifs non courants</b>	<b>0</b>	<b>1 211</b>

Plus aucun complément de prix n'est dû aux cédants des sociétés WAX INTERACTIVE LILLE (1 150 K€) et ECOMMERCE4U (50 K€) suite à un accord intervenu en juin 2015.

## 20) Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	31.12.2015	31.12.2014
Dettes fournisseurs	16 723	16 567
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>16 723</b>	<b>16 567</b>

## 21) Autres dettes

	31.12.2015	31.12.2014
Avances et acomptes reçus	1 027	639
Personnel et organismes sociaux	25 493	23 587
Etat, hors impôt sur les sociétés	18 713	15 884
Autres dettes diverses	320	1 320
Produits constatés d'avance	9 755	10 721
<b>Autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>55 308</b>	<b>52 151</b>

Ainsi que mentionnés dans les principes comptables en note 15) supra, les produits constatés d'avance correspondent aux prestations facturées dans le cadre des contrats à long terme qui excèdent les prestations produites et valorisées à l'avancement.

Les autres dettes diverses concernent :

	31.12.2015	31.12.2014
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	11	25
Indemnités à verser au personnel	184	110
Trop perçu divers tiers	-	294
Part à moins d'un an de l'indemnité de non concurrence M. EL MIR	11	45
Jetons de présence	45	45
Avance du cédant sur le versement du cut off WAX INTERACTIVE	-	760
Divers autres créiteurs	69	41
<b>Soit au total</b>	<b>320</b>	<b>1 320</b>

La valeur de marché des autres dettes n'est pas différente de leur valeur comptable.

## 22) Actif, Passif d'impôt exigible

La situation du groupe au regard de l'impôt sur les sociétés est la suivante :

A l'actif, des créances totalisant 1 549 K€ représentent les acomptes d'impôt sur les sociétés versés au titre de l'exercice (37 K€) et les crédits d'impôt recherche devenus exigibles (1 512 K€). Au passif, les impôts dus s'élèvent à 141 K€.

## 23) Taux des devises et exposition au risque de change

Les devises et les taux utilisés pour la conversion des états financiers des filiales consolidées sont les suivants :

Devises	Taux moyen utilisé en 2015	Taux du 31.12.2015	Taux moyen utilisé en 2014	Taux du 31.12.2014
CHF	1,0676	1,0835	1,2146	1,2024
MAD	10,8167	10,7771	11,1686	10,9681

Pour ses activités menées à l'international le groupe est principalement exposé aux risques de change suivants :

(en milliers d'euros)	CHF	MAD	31.12.2015
Ecarts d'acquisition	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	1	1
Immobilisations corporelles	139	1 614	1 753
Immobilisations financières	265	253	518
Impôts différés actifs	122	-	122
<b>Actifs non courants A</b>	<b>526</b>	<b>1 868</b>	<b>2 394</b>
Créances clients	4 483	3 848	8 331
Autres créances	80	2 330	2 410
Actif d'impôt exigible	8	-	8
Trésorerie et équivalents trésorerie	3 575	166	3 741
<b>Actifs courants B</b>	<b>8 146</b>	<b>6 344</b>	<b>14 490</b>
Dettes financières à long terme	-	66	66
Provisions à long terme	516	155	671
Impôts différés passif	-	-	-
<b>Passifs non courants C</b>	<b>516</b>	<b>221</b>	<b>737</b>
Dettes financières à court terme	-	70	70
Provisions à court terme	8	-	8
Dettes fournisseurs	336	653	989
Autres dettes	1 757	3 485	5 242
Passif d'impôt exigible	-	-	-
<b>Passifs courants D</b>	<b>2 101</b>	<b>4 208</b>	<b>6 309</b>
<b>Position nette A+B-C-D</b>	<b>6 055</b>	<b>3 783</b>	<b>9 838</b>

Le groupe n'applique pas de politique de gestion du risque de change.

## 24) Autres produits

	31.12.2015	31.12.2014
Crédits d'impôt recherche	1 691	590
CICE	1 643	1 480
Subventions d'exploitation	838	619
Refacturations de frais et autres produits	662	667
Transferts de charges	864	657
<b>Soit au total</b>	<b>5 698</b>	<b>4 013</b>

Les crédits d'impôt compétitivité emploi (CICE) comme les crédits d'impôt recherche sont présentés au compte de résultat sur la ligne « Autres produits de l'activité ».

Le montant des crédits d'impôt recherche (1.691 K€) tient notamment compte du CIR de la période, de sa dépréciation, de l'impact du contrôle fiscal qui vient de prendre fin ainsi que de l'abaissement de 50% à 30% du taux de provisionnement des CIR antérieurs.

## 25) Charges de personnel et effectif

	2015	2014
Salaires et traitements	84 015	80 947
Charges sociales	33 855	32 681
<b>Charges de personnel</b>	<b>117 870</b>	<b>113 628</b>
Provision pour indemnité de départ à la retraite et autres avantages au personnel	233	148
<b>Total</b>	<b>118 103</b>	<b>113 776</b>
<b>Effectif moyen (hors stagiaires)</b>	<b>1 863</b>	<b>1 891</b>
Effectif inscrit au 1 <sup>er</sup> janvier (hors stagiaires)	1 910	1 784
Mouvements de périmètre	-	87
Augmentation (diminution)	-35	39
<b>Effectif inscrit au 31 décembre (hors stagiaires)</b>	<b>1 875</b>	<b>1 910</b>

## 26) Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du groupe sont arrêtées par le conseil d'administration. L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordé aux membres des organes d'administration et de la direction du groupe, s'établit comme suit :

	Rémunérations brutes	Charges sociales	2015	Rémunérations brutes	Charges sociales	2014
Avantages à court terme (1)	1 070	417	1 487	900	330	1 230
Avantages postérieurs à l'emploi	46	21	67	31	14	45
Jetons de présence	70	19	89	70	18	88
<b>Total</b>	<b>1 186</b>	<b>457</b>	<b>1 643</b>	<b>1 001</b>	<b>362</b>	<b>1 363</b>

(1) Par « avantages à court terme », il faut entendre la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement et les avantages en nature.

## 27) Autres transactions avec les parties liées

Aucune autre transaction avec des parties liées n'a été conclue au cours de l'exercice.

## 28) Charges externes

	2015	2014
Sous-traitance générale	26 495	21 331
Locations et charges locatives	7 287	7 305
Entretiens et réparations	980	844
Primes d'assurance	470	443
Divers documentation	259	399
Honoraires et personnel extérieur à l'entreprise	4 193	3 175
Publicité, relations publiques	723	572
Transport de biens	151	69
Déplacements, missions et réceptions	3 653	3 905
Frais postaux et télécommunications	990	1 037
Services bancaires	238	403
Autres services extérieurs	382	487
<b>Total</b>	<b>45 821</b>	<b>39 970</b>

## 29) Autres produits et charges opérationnels non courants

	-2015	2014
Coûts de restructuration	-3 172	-
Frais d'acquisition dans le cadre de regroupements d'entreprises	-90	-438
Autres transactions relatives à des accords et contentieux	-824	-373
Stocks options et actions gratuites	-37	-
<b>Total</b>	<b>-4 123</b>	<b>-811</b>

Les coûts de restructuration comprennent les coûts de réorganisation de la branche Digital Commerce suite aux acquisitions WAX INTERACTIVE et WAX INTERACTIVE LILLE et ceux engendrés par le départ de certains managers du groupe. Aucun coût de restructuration du même type n'a été identifié sur l'année 2014.

Parmi les autres transactions figure une indemnité de 565 K€ versée aux cédants de WAX INTERACTIVE LILLE et ECOMMERCE4U pour solde des compléments de prix leur restant dus. Ces compléments de prix ont été reclassés en charges conformément à l'application de la norme IFRS 3 révisée.

### 30) Coût de l'endettement financier net

	2015	2014
Revenus des prêts et créances	35	81
Produits nets sur cessions de VMP	81	37
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	116	118
Charges d'intérêts	-773	-646
Commissions de financement affacturage	-21	-32
Instrument de couverture de taux des emprunts	85	154
Coût de l'endettement financier brut	-709	-524
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-593</b>	<b>-406</b>

Les autres produits et charges financiers s'analysent de la façon suivante :

	2015	2014
Différences de change	-11	46
Actualisation des prêts et dettes à long terme	-89	449
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>-100</b>	<b>495</b>

### 31) Charge d'impôt

La charge ou le crédit d'impôt s'analyse ainsi :

	2015	2014
Impôts différés	119	-475
Impôts exigibles	2 353	2 220
<i>Dont CVAE</i>	1 664	1 570
<b>Charge (crédit) d'impôt</b>	<b>2 472</b>	<b>1 745</b>

#### a) Intégration fiscale

La société SQLI, tête de groupe, et ses filiales françaises ABCIAL, CLEAR VALUE, EOZEN France, ASTON INSTITUT, WAX INTERACTIVE, WAX INTERACTIVE LILLE et ECOMMERCE4U constituent un groupe fiscal intégré pour l'exercice 2015.

#### b) Preuve d'impôt

	2015	2014
<b>Résultat consolidé avant impôt</b>	<b>6 027</b>	<b>4 300</b>
Taux d'impôt théorique	33,1/3%	33,1/3%
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>2 009</b>	<b>1 433</b>
Effet des différences permanentes	-576	-409
Effet des retraitements de consolidation sans incidence sur l'impôt	201	-80
Effet des différentiels de taux mère/fille et du report variable	-158	-100
Effet des déficits reportables	37	4
Effet des impôts sans base et des crédits d'impôts recherche	-150	-150
Effet du classement de la CVAE en impôt	1 109	1 047
<b>Charge d'impôt effectif</b>	<b>2 472</b>	<b>1 745</b>
Taux d'impôt effectif	41,02%	40,57%

### 32) Résultat par action

Le numérateur utilisé pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action est le résultat net part du groupe de l'exercice soit 3 555 K€.

Le nombre moyen pondéré utilisé au dénominateur est de 3 573 880 actions pour le résultat par action et de 3 822 487 pour le résultat dilué par action. La différence provient de l'impact potentiel de l'exercice des BSAAR attachés aux obligations émises en avril 2011 ainsi que de celui des stocks options et BSA :

	31.12.2014	Variation de l'exercice	31.12.2015
Nombre d'actions émises	3 596 998	88 918	3 685 916
Nombre d'actions auto-détenues	-61 405	1 301	-60 104
<b>Nombre d'actions émises hors actions auto-détenues</b>	<b>3 535 593</b>	<b>90 219</b>	<b>3 625 812</b>
<b>Nombre moyen d'actions de la période hors actions auto-détenues</b>	<b>3 544 458</b>		<b>3 573 880</b>
Effets dilutifs :			
BSAAR	129 582	94 788	224 370
Stocks options	6 736	7 537	14 273
BSA (1)	-	9 964	9 964
<b>Nombre moyen d'actions après dilution</b>	<b>3 680 776</b>		<b>3 822 487</b>

(1) Seuls 1/3 des BSA ont été retenus compte tenu des conditions de performance requises pour leur exercice (cours de l'action SQLI supérieur à 25€).

## V. INFORMATION SECTORIELLE

Les principes de détermination des secteurs opérationnels sont décrits ci-avant.

Les informations financières relatives aux secteurs opérationnels sont établies selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés.

	31.12.2015			31.12.2014		
	Digital Commerce	Digital Technologie	Total	Digital Commerce	Digital Technologie	Total
Chiffre d'affaires	55 555	123 426	178 981	51 726	109 907	161 633
Résultat opérationnel courant	3 870	6 973	10 843	1 728	3 294	5 022

## VI. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Le groupe, dans le cadre de ses activités, est amené à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements font l'objet de provisions (engagements liés aux retraites et autres avantages accordés au personnel, litiges...). Les autres engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

### 1) Engagements restants dus au titre d'obligations contractuelles

	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	31.12.2015	31.12.2014
Locaux	3 277	10 039	408	13 724	11 321
Matériels informatiques	644	391	-	1 035	1 619
Véhicules	1132	786	-	1 918	2 883
<b>Loyers des contrats de locations simples</b>	<b>5 053</b>	<b>11 216</b>	<b>408</b>	<b>16 677</b>	<b>15 823</b>

### 2) Engagements reçus

La société DIADEMYS a donné en gage et nantissement au profit de SQLI et en garantie des sommes lui restant dues, la branche de fonds de commerce d'hébergement informatique qui lui a été cédée en date du 22 juin 2012.

La société DILITRUST a donné en gage et nantissement au profit de SQLI en garantie des sommes lui restant dues, la branche de fonds de commerce « Dataroom » qui lui a été cédée en date du 16 janvier 2013.

Les anciens actionnaires de la société WAX INTERACTIVE LILLE ont accordé à SQLI, jusqu'au terme des délais de prescription légaux en matière sociale et fiscale, une garantie d'actif et de passif, comportant une franchise de 48 K€, limitée à 400 K€ majorés de 20% du complément de prix encaissé, elle-même contre garantie par une caution bancaire de 200 K€.

Cette garantie ne porte pas sur les contrats clients.

Les anciens actionnaires de la société ECOMMERCE4U ont accordé à SQLI, jusqu'au terme des délais de prescription légaux en matière sociale et fiscale, une garantie d'actif et de passif, comportant une franchise de 3 K€, limitée à 40 K€ majorés de 20% du complément de prix encaissé.

Cette garantie ne porte pas sur les contrats clients.

Les anciens actionnaires de la société LSF LOYALTY ont accordé à WAX INTERACTIVE jusqu'au 30 avril 2016 une garantie d'actif et de passif, pour tous les dommages excédant cumulativement 20 K€ et ce sans franchise. Cette garantie est limitée à 85 K€.

### **3) Dettes garanties par des sûretés réelles**

Des engagements ont été donnés par SQLI en 2011 dans le cadre de l'émission des OBSAAR, la masse des obligataires bénéficiant :

- d'une délégation d'assurance homme clé souscrite à hauteur de 3,1 M€ auprès de l'AGIPI par SQLI sur la personne du Directeur Général ;
- du nantissement des titres des sociétés EOZEN Belgium, EOZEN SA et CLEAR VALUE SAS ;
- du nantissement du fonds de commerce de SQLI à hauteur de 1,4 M€.

En juillet 2012 et février 2013, la masse des porteurs d'obligations a donné mainlevée partielle du nantissement inscrit sur le fonds de commerce de SQLI pour la branche du fonds développant respectivement l'activité d'hébergement informatique et l'activité Dataroom.

En contrepartie du crédit de 10 M€ souscrit auprès du pool bancaire composé des banques Palatine, BNP Paribas, Société Générale, Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bretagne Pays de Loire et Crédit Lyonnais, SQLI a consenti aux banques les garanties suivantes :

- nantissement de la totalité des parts sociales de la société ECOMMERCE4U,
- nantissement de la totalité des actions de la société WAX INTERACTIVE LILLE,
- nantissement de la totalité des actions de la société WAX INTERACTIVE,
- cession de la créance détenue par SQLI sur WAX INTERACTIVE au titre d'une convention d'avance en compte courant et les accessoires de ladite créance. Cette créance s'élève à 5,3 M€ au 31 décembre 2015.

### **4) Lignes de crédit confirmées et non utilisées**

Le groupe dispose de trois lignes de crédit de 1 M€ chacune auprès de BNP Paribas, la Banque Palatine et la Caisse d'Epargne ainsi que d'une ligne d'affacturage non utilisée au 31 décembre 2015 de 14,3 M€.

### **5) Litiges en cours**

Plusieurs actions ont été engagées à l'encontre de sociétés du groupe par d'anciens salariés ou des clients ; des provisions ont été constituées à hauteur des risques estimés par le management sur la base des recommandations de ses conseils sur ces litiges. A ce titre deux anciens salariés ont engagé des actions en vue d'obtenir la condamnation de SQLI au paiement de 1.2 M€ provisionné à hauteur de 0.13 M€. Deux clients ont engagé des actions en vue d'obtenir la condamnation de SQLI au paiement de 6.7 M€, SQLI considérant être exempt de faute sur ces dossiers n'a pas constitué de provision.

Les dommages estimés dans le cadre du litige qui oppose un ancien actionnaire des sociétés EOZEN Belgium et EOZEN SA et les actionnaires apporteurs de ces sociétés à SQLI et les sociétés apportées elles-mêmes s'élèvent comme en 2014 à 1,0 M€ suite aux conclusions de la cour d'appel de Bruxelles. Les conséquences éventuelles de ce litige pour EOZEN Belgium et EOZEN SA resteraient couvertes par la garantie de passif conclue avec les apporteurs.

## **VII. EVENEMENTS INTERVENUS POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE**

Le 20 janvier 2016, SQLI a procédé au remboursement anticipé de la dernière échéance 3,4 M€ de l'emprunt obligataire.

## **VIII. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

L'information est donnée dans le Document de Référence 2015.